

CONDITIONS et REGLEMENT

Art 1 - Annulation des cours.

En cas de mauvaises conditions météorologiques (manque de vagues, mer trop forte ...), les cours qui ne pourront pas être effectués seront en accord avec les responsables du centre: Remplacés par des activités de substitution (Stand Up Paddle, Sauvetage, jeux dans l'eau,etc,,), reportés à une date ultérieure ou remboursés (si annulation d'une semaine de stage). **Les cours non effectués du fait du client ne seront pas remboursés.**

Art 2 - Responsabilité de la structure.

Les stagiaires seront pris en charge par la structure et donc sous la responsabilité des moniteurs à l'appel de leur nom. Ils restent sous la responsabilité du moniteur jusqu'au moment du rangement de leur planche. La responsabilité civile de la structure concernant ses stagiaires cesse en dehors de ces heures, dans les délais décrits ci-dessus. Les parents ou responsables des stagiaires devront s'assurer avant de confier les stagiaires dans la structure que la prestation prévue a bien lieu.

Art 3 - Assurance.

Toutes les personnes inscrites dans la structure seront systématiquement assurées notamment pour des garanties en Responsabilité Civile, en Individuelle Accident, Assistance et Recours, dont les modalités sont décrites dans le contrat Groupama à disposition des parents ou tuteurs légaux. La licence école n'offre ces garanties que pendant les heures d'enseignement.

Art 4 - Engagement de la structure.

Dans le cadre de la formule choisie, l'Ecole de Surf de Bretagne s'engage à respecter la charte de qualité du label «Ecole Française de Surf» en terme de qualité d'accueil, d'enseignement, d'encadrement et de sécurité. Le matériel nécessaire (combinaison, planche...) sera fourni aux stagiaires pendant les heures de cours. L'école se dégage de toute responsabilité en cas de non-respect des consignes de sécurité du moniteur responsable du groupe.

Art 5 - Engagements des adhérents :

En s'inscrivant à l'école de surf, les surfeurs mineurs et leurs parents acceptent les risques liés à la pratique du surf dans les conditions normales de pratique.

Art 6 - Droit à l'image :

En vous inscrivant, vous autorisez l'EURL Ecole de surf du Finistère à utiliser les photos et/ou films de votre image réalisés pendant vos séances, pour la réalisation de tous documents publicitaires et ce, sans contrepartie financière.

Art 7 - Adhésion KBSC gratuite :

Chaque élève inscrit à l'école de surf est systématiquement membre d'honneur du Kerou Beach Surf Club (KBSC), association loi 1901.